

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial)	*)	Marque de fabrique LEITNER	Type H 400 DT 170	Fiche d'homologation N° CH 5513 03
---	----	-------------------------------	----------------------	---------------------------------------

Constructeur	LEITNER AG., Maschinenfabrik, I-39049 Sterzing (Italie)
Identification	"H 400 DT 170" sur la plaquette du constructeur "4-" devant le No du châssis
Plaquette constructeur	à droite, latéralement sur la construction, derrière la cabine
N° du châssis	à l'avant, au centre, en haut sur le cadre, devant la cabine
Identification du moteur	"FIAT 8061.04" devant le No du moteur, à droite, sur bloc, au-dessus de la pompe à injection
Importateur principal	LEITNER-SUISSE, Erpen & Cie., Importation et Vente, Case postale 337, 1961 Les Collons-Thyon / VS
Véhicule homologué	4-3/158

Châssis	
Nombre d'essieux	**)
Direction	hydrostatique agissant sur les chenilles, 2 leviers
Transmission	entraînement hydrostatique
Nombre de vitesses	2 paliers Entraînement 1 essieu d'entr.
Frein de service	entraînement hydrostatique
Frein auxiliaire	hydraulique, à lamelles dans bain d'huile, libération hydraulique par pompe à main
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circuits	-

Moteur	Marque	FIAT	Type	8061.04
Construction	en ligne	Temps	4	
Carburant	D	Position	au centre	
Refroidissement	eau	Nombre cylindres	6	
Alésage	103	Course	110	
Cylindrée	5497	CV-impôt	28,0	
Puissance en kW	103	à t/min	3200	
DIN	CV	140		
Brut à proximité	B3	dB/A à t/min	3200	
Silencieux	2 = 300xφ 128 mm + 300xφ 150 mm			+
Mesure des gaz	Bacharach	6,5		
	BOSCH noircissement	3,8 à 45 %		

Carrosserie	véhicule pour la préparation de pistes pour skieurs	
Nombre de portes	2	Indic. vitesse -
Ceintures sécurité	-	Rétroviseurs -
Cale	1 = 285x150x170 mm	Attelage -
Antivol	-	
Nombre de places	t 3 av 3	centre ar
Dimensions	intérieur	extérieur
Longueur	4240	Empattements 3080
Largeur	3860 *	Essieu double av ar
Hauteur	2500	Voie av ar
Porte à faux	lat. av ar	Voies av ar
	700	ar
	460	Braquage g d
Distance volant - vers l'avant du véhicule		
Largeur des chenilles	1630	

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide			3750 x)
Charge utile			
Poids total			
Garantie fabr.			5150
Dimens. pneus	8 = 5.50-12 + 2 = 6.00 - 9		(Variantes
Ply/bars	10 / 8,0	caoutchouc-plein	air
Charge	5200	5000	remarques)
pour V max	30	20	
Garantie poids remorquable avec frein			
Garantie poids remorquable sans frein			
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			
Vitesse maximale selon le constructeur			19 km/h
Vitesse maximale testée			km/h

Equipement	-	
Feux de route	-	
Feux de croisement	M	(E)
Feux de position	A	(E)
Feux rouges	R-S1	(E)
Feux stop	-	
Clignoteurs	av 1	(E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av	ar 1 (E) xx)
Feux de gabarit	-	
Feux complémentaires	5/ lampes de travail 1/ feu de danger CH 1128003/04	
Eclairage plaque	-	
Essuie-glace	1/ balais avec/ sans lave-glace	
Avertisseurs	1/ HELLA el 20003	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation			
Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)		
Marque et type	L E I T N E R	H 400 DT 170	
Homologation	-		
N°	CH	5513 03	-
Carrosserie	véhicule pour la préparation des pistes pour skieurs		
Places	total	3	avant 3
Poids à vide	-	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	28,0
Poids total	5150	Cylindrée	5497

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation :

- *) Véhicule spécial : véhicule à chenilles, largeur 3860 mm.
- ***) Essieux / roues : 5 essieux porteurs + 1 essieu tracteur
10 roues porteuses + 2 roues tractrices.
- +) Echappement : les deux silencieux sont coniques aux deux extrémités.
Insonorisation : orifices d'entrée d'air dans le capot à l'arrière et à gauche à l'arrière
- x) Engins de travail :
à l'avant : lame niveleuse : la longueur augmente de 1900-2100 mm, largeur max. 4000 mm, le poids augmente de 300 kg
fraise : 1850-2050 mm 500 kg
à l'arrière : poutre de planage : 1650 mm 4050 mm 200 kg
fraise : 1650 mm 4050 mm 500 kg
- xx) Catadioptrés : placés trop haut, admis pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 101 - 1 plomb sur le couvercle du régulateur;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir sur la protection de la lame-planeuse, sur la protection de la fraise AV, sur la poutre de planage arrière et sur la fraise arrière ainsi que sur les supports des feux AV + AR;
- 138 - protection de la lame-niveleuse et tablier caoutchouc par-dessus la fraise AV obligatoires.
- 115 - feu orange obligatoire.

✓ Lieu et date de l'homologation

Service fédéral d'homologation

Les Crosets, 06.02.79